

LA NEWSLETTER INFO MOTARDS



L'AFDM est la première et seule organisation française à avoir obtenu le label européen récompensant la qualité de la formation à la conduite



Edito

Bonjour,

Les Assemblées Générales se déroulent en ce moment. Pour certains d'entre vous, c'est fait, pour d'autres ça approche. C'est un moment de bilan important où l'on tire les leçons de l'année écoulée pour préparer l'année à venir. Et des projets, vous en avez au vu du remplissage des stages sur GAELA. Cependant, l'AFDM national a aussi des ambitions pour que les AFDM régionales fonctionnent toujours mieux et que les moto-écoles reconnues AFDM profitent du réseau. Mais ce sont des secteurs que l'on doit séparer financièrement : c'est la gestion par activités. C'est pour cela qu'il faut absolument que les AFDM pensent à leur rétroversions 2018 et que les moto-écoles n'ayant pas encore envoyé leur cotisation 2019, le fassent rapidement. Pour les AFDM régionales, une augmentation de la rétroversion sera inéluctable.

Pour les bénévoles que nous sommes, nous pouvons nous faire rembourser nos déplacements par l'association, mais il y a une autre solution. Suivez le guide.

Nous sommes en train de faire en sorte que les M.E autorisées "stages perf." paraissent dans GAELA. C'est commencé pour certaines d'entre elles. N'oubliez pas de vous inscrire au stage harmonisation du 12 et 13 mars

Enfin, bien renseigner GAELA ! Capital si vous voulez être couvert par l'assurance : suivez le guide.

Bon courage à tous.

Sommaire

Janvier 2019

| | |
|---|-----|
| Edito..... | p.1 |
| Pourquoi l'adhésion ?..... | p.2 |
| Le coût d'un stage perf..... | p.3 |
| Inscriptions GAELA..... | p.3 |
| Stage harmonisation..... | p.3 |
| Tarif stage : hébergement et repas inclu ?..... | p.4 |
| AFDM : Association d'Intérêt Générale..... | p.5 |
| Moto-Mag & La Mut'..... | p.5 |

AFDM Nationale

8 rue Jean Jacques Rousseau
93100 Montreuil
0148181215 (HB)
contact@afdm.org
www.afdm.org

L'Adhésion.

Une AFDM est une association...

C'est même un réseau national d'associations. Toutes sous l'égide des lois « Association loi 1901 », comme le montre les statuts des AFDM. C'est par ailleurs un réseau fédéral, dont la Nationale est la fédé...

Comme toutes associations, elle est composée de membres qui à la fois mettent en place les activités et y participent.

Comment devient-on membre ?

En adhérant !

Le fait d'adhérer (volontairement et annuellement car nous ne sommes pas une nation de sauvages !) est attesté par le paiement d'une cotisation.

Quelle cotisation ?

Celle qui correspond à la situation de chacun, vis à vis de l'AFDM et de ses activités.

- Cotisation des membres (physique ou moral): 15 € par an

- Cotisation « 1 jours/1 euro » : 1€, mise en place depuis l'année 2019, cette cotisation est à destination des motards que nous convions à nos activités d'une journée, visant à promouvoir la conduite du 2/3 RM, avec nos valeurs de prévention active.

- Cotisation « membres FFMC ». Eh, oui l'AFDM a une mémoire et un passé avec la FFMC. En ce sens certaines de nos AFDM offrent aux d'adhérent FFMC la possibilité d'une adhésion à 1 € ou un tarif préférentiel pour les stages...

Pourquoi une cotisation ?

Il y a une nécessité à prendre sa cotisation : c'est la condition sine-qua-non pour être à la fois concerné par nos activités et pouvoir être assuré en y participant.

De même, les AFDM régionales doivent cotiser à la Nationale qui met en œuvre des actions intéressant tout le monde (assurance, label, validation des moto-écoles, déplacements aux réunions...)

Bref nous sommes une association « loi 1901 » normale, comme tant d'autres...

Qui a aussi besoin de l'adhésion comme source... de moyens !

Pierre Malexis

Dès la fin de votre AG

Faites un .pdf de votre rapport moral, d'activité et financier. Eventuellement joignez les feuilles annexes (le quitus du commissaire au compte, la feuille de présence et vous adressez cela dès que possible (Rin FÉVRIER semble accessible à tous) à

bernard.daguet@afdm.org

Ce serait bien que chaque AFDM fasse cet effort pour éviter les rappels chronophages.

Les dépenses pour les AFDMs

Nous sommes 8 AFDM régionales:

- AFDM Centre
- AFDM Haut-de-France
- AFDM Ile-de-France
- AFDM Lorraine
- AFDM Pays de Loire
- AFDM PACA
- AFDM RhôneAlpes
- AFDM Alsace.

Pour ces 8 structures, nos frais mutualisés par la Nationale sont l'assurance, le label européen (ACEM, BVR & FIM) soit env. 3000 € (cf. NL janv.2019) et sans compter les frais de déplacements (validation et contrôle des moto-écoles reconnues AFDM). Dans notre gestion par activités, la rétroversion à 10€ / stagiaires ne suffit plus sachant qu'actuellement seules 5 AFDM sur 8 peuvent payer (Centre, Pays de Loire & PACA dispensés)...soit un manque de 500 € pour les 5 autres. Un effort de 100 € / AFDM pour cette année pour relever la barre est demandée. A faire voter auprès de vos C.A.

C'est absolument nécessaire, les mathématiques sont têtues. L'AFDM survivra à ce prix ou pas. Vos retours sont vivement attendus. Haut-de-France l'a déjà prévu.

Inscrivez vos animateurs sur GAELA

On enfonce le clou, mais il est INDISPENSABLE d'inscrire correctement vos animateurs sur GAELA (ou d'en enlever si l'un d'eux se désiste). Idem pour vos stagiaires en cas de désistement ou changement de stage. Vous pouvez le faire jusque 72 heures avant le départ de votre stage.

ATTENTION, avec la nouvelle convention, je transmettrais régulièrement à l'AMDM (Mutuelle des Motards), l'état des lieux de chaque stage.

Si un animateur n'est pas déclaré sur GAELA et qu'une déclaration d'accident se révèle nécessaire à son encontre, il est certain que la Mut' refusera le dossier.

Vous avez un problème pour jongler avec GAELA, alors retournez dans la NL de septembre en p.4 & 5. Tout est expliqué. Vous êtes en panne. Retournez vous vers Gaël ou moi-même (Bern@rd) : voir les coordonnés dans NL de Novembre. Vous nous adressez un mail en laissant votre téléphone et on vous rappelle.

Stage harmonisation des Moto-Ecoles

Un stage harmonisation à destination des M.E. autorisées "stage perf." est mis en place pour comme son nom l'indique "harmoniser" nos pratiques entre stages "tous public" et "stages associatifs". C'est le **12 et 13 mars**, Inscrivez-vous VITE ici : <https://gaela.afdm.org/stagescalendrier.php?pg=1#6>

Le coût d'un stage perf 2 jours AFDM.

L'AFDM est un réseau national d'associations. Notre objet (Cf art 2 de nos statuts « objet social ») est bel et bien de mettre à disposition de nos adhérents motards les meilleures formations permis et post-permis. Ce que nous faisons sur..... près de 40 sites géographiques, toutes formations et régions confondues.

Nos formations imposent (pour la plupart) un plateau 40 % plus long que celui du permis et une salle accueillant parfois jusqu'à 25 personnes, le tout près d'un hébergement/restauration.

Évidant !... me direz vous. Nos formations ne se font pas sur simulateur mais sur et avec la machine de notre adhérent, car c'est dans les conditions réelles qu'il faut s'améliorer...

Et bien voilà pourquoi et comment nos coûts ne sont pas les mêmes. Certains sites utilisent plateau et salle sans bourse déliée, d'autres payent le plateau (jusqu'à 960 €/2 jours) ou la salle (jusqu'à 200 €/jours). Ces différences vont se retrouver sur les prix d'hébergement/restauration, (de 15 à 50 € la nuit, de 6 à 25 € le repas).

Comme nos coûts sont ajustés pour chaque AFDM régionale, voir par site , cela induit des différences bien visibles dans notre calendrier regroupant toutes nos formations.

Pourtant à la création l'AFDM souhaitait maintenir un coût unique sur tout le territoire. Mais du fait de ces disparités locales, cela n'est pas possible.

Quels en est l'influence ?

Entre 360 et 410 € euros pour un stage perf 2 jours 375 € prix moyen, cela représente une différence mini/maxi de +/- 7 %.

Par ailleurs, il paraît plus honnête de bien distinguer la part concernant la « prestation stage » de l'adhésion à condition de le signaler de manière visible. Stage à 360,- € et adhésion à l'AFDM région à 15,- €. Parce qu'il faut être adhérent.e AFDM pour participer aux stages associatifs. De la même manière qu'il faut être adhérent.e d'un club sportif pour pratiquer dans ledit club.

C'est l'inévitable conséquence de notre volonté, assumée, d'étendre nationalement une formation de 2 jours imposant un plateau de 200m, d'une salle, avec un hébergement pension complète...

A propos des tarifs stage...

Un élément avait été mis en débat voici quelques mois concernant le fait qu'intégrer l'hôtellerie et la restauration dans nos tarifs stage était largement déconseillé, vu que cela pouvait être assimilé à de la revente par l'administration fiscale et donc pouvait supposé en cas de contrôle un redressement.

L'AFDM Alsace s'est rapprochée des services fiscaux (il existe dans tous les services fiscaux un spécialiste des associations). Elle a adressé un courrier où elle expose clairement la façon de fonctionner sur le chapitre "comptabilité". Notamment que les 360,-€ intègrent la prestation, l'indemnisation du pro fonctionnant avec l'AFDM, les paiements divers (salles de cours, espace d'évolution...) ainsi que les repas et hébergements. Pour ces derniers, les paiements aux établissements se font au centime près. Donc pas de bénéfice là-dessus. Il s'agit juste d'une facilité donnée aux stagiaires de ne pas rechercher un hébergement notamment et cela évite que chacun d'eux défile à la "caisse", qui pour payer ses repas, qui pour payer sa nuitée. L'association fait un chèque globale, ce qui est un gain de temps considérable.

Donc dans ce cas présent, il n'y a pas revente mais "collecte d'une part due par les participant.e.s".

Je vous joins ci-dessous la réponse obtenue par l'AFDM Alsace, qui ne vaut que pour l'AFDM Alsace car j'ai extrait le texte du courriel portant en-tête :

Monsieur,

Vous représentez une association de motards organisant une formation post permis de moto, encadrée par des bénévoles et accompagnée d'un professionnel défrayé.

Vous avez souhaité savoir si le fait de regrouper les participations aux frais de stage était fiscalement considéré comme une activité lucrative.

Cette activité serait lucrative si elle générerait un profit.

Or, au regard de ce que vous exposez, il n'y a pas de vente mais un simple partage des frais.

Dans cette hypothèse, les seuls profits sont réalisés par le prestataire hôtelier et le restaurateur, qui déclarent normalement les recettes correspondant à vos frais.

A ce stade, il n'y a bien évidemment aucune incidence fiscale pour votre association qui n'encaisse pas de recettes, mais qui peut parfaitement collecter la part due par les participants.

En espérant avoir répondu à votre attente, Bien cordialement.

Ce qui est souligné, l'a été par moi.

Ce document vaut "rescrit fiscal". Qu'est-ce donc ? 🤔

Vous posez une question à l'administration fiscale et sa réponse écrite est un rescrit fiscal. Ce document devient opposable à ladite administration si quelques mois ou années plus tard, elle venait à vous chercher "pouille". Donc à garder au chaud.

Je vous invite donc à faire cette démarche auprès de votre administration fiscale si, comme l'AFDM Alsace vous intégrez l'hébergement et les repas dans votre tarif affiché sur www.afdm.org.

Soyez clairs et honnête dans votre demande auprès du spécialiste de la fiscalité associative.

Faites-le, comme on dit "ça ne mange pas de pain" et vous aurez l'esprit tranquille.

Bern@rd



L'AFDM : Association d'intérêt général.

Une information qui vaut d'être communiquée !

Vous faites beaucoup de kilomètres pour l'AFDM en recherche de lieux, d'informations diverses, ou autres occupations nécessaires à la bonne marche de l'asso... Ce qui engendre bien sûr des frais de déplacement, alors il y a trois solutions :

Vous ne demandez rien, c'est ce qu'on a tous fait pendant un temps,

Si votre association a de la réserve, vous vous faites rembourser sur production de justificatifs, sinon retour au 1),

Vous renoncez à vos remboursements en en faisant don à l'association. Mais celle-ci doit vous délivrer un reçu fiscal, à condition qu'elle soit reconnue et déclarée d'intérêt général.

Le fait d'avoir ce reçu vous permet de déduire vos frais de déplacements, dûment justifiés, de vos impôts. C'est une procédure qui ne coûte absolument rien à l'association.

Mais là encore il faut passer par le "rescrit fiscal", à savoir demander à l'administration fiscale le statut d'intérêt général pour être en droit d'émettre ces reçus fiscaux. Sa réponse vous garantit alors ce droit.

Voici quelques liens intéressants :

Rescrit fiscal : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13551>

Intérêt général : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34246>

Frais bénévoles : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1132>

⚠ Ne pas confondre "association d'intérêt général" avec les "associations d'utilité publique". Ces dernières sont peu nombreuses et cela fait l'objet d'un avis du Conseil d'Etat, d'un décret ministériel et d'une parution au journal officiel – 46 000 € de ressource annuelle !! Les AFDM qui en sont là : levez la main !

Pour les curieux : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1131>

Mais là aussi, une démarche intéressante à faire, car je le répète, ça ne coûte rien à l'association et votre action bénévole est reconnue par une prise en compte dans votre déclaration d'impôt.

Voilà pour ce qui est des rescrits fiscaux : à vos plumes !

Quelques liens utiles :

Les AFDM régionales :

<https://www.afdm.org/afdm-regionales>

Les Moto-Ecoles :

<https://www.afdm.org/liste-des-ecoles-reconnues>

Les correspondants AFDM :

<https://www.afdm.org/liste-des-correspondants-locaux>



DANS LES
KIOSQUES
et en
abonnement

**L'indispensable lecture
pour être un motard averti.**

Pour ne manquer aucun n° :
abonnez-vous !

Moto Magazine
8 rue J-Jacques Rousseau
93558 MONTREUIL
0155 861 800
Egalement Motomag.com
<http://www.motomag.com/>



**mutuelle des
motards**

LIBERTÉ ASSURÉE

Des assurances personnalisées

Des assurances sur-mesure qui s'adaptent au mieux à votre pratique du 2 et 3-roues

Les meilleures garanties

Des couvertures uniques issues d'une expertise de plus de 30 ans et approuvées par nos sociétaires

Accompagnement

42 bureaux, 52 délégations bénévoles et des services accessibles en ligne.

Pour en savoir plus :

<https://www.mutuelledesmotards.fr/>